

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE					LP 180 ECTS
Mention :	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux					
Parcours :	Gestionnaire de Système Informatique d'Entreprise (GSIE)					
Volume horaire étudiant :	161 h	94,5 h	192,5 h	-	840 h	1288h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Arnaud BOUCHER - Fabrice MAIRESSE Tel : 03.86.49.28.57 – 03.86.49.28.59 arnaud.boucher@u-bourgogne.fr fabrice.mairesse@u-bourgogne.fr	Karine ROBERT Tel : 03.86.49.28.51 Fax : 03 86 49 28 50 karine.ringuet@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences et Techniques, Antenne d'Auxerre BP 16, 89010 AUXERRE CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

La licence professionnelle «Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux– parcours Gestionnaire de Système d'Information d'Entreprise» a pour vocation de répondre aux demandes des entreprises à la mise en œuvre de systèmes d'information, et d'en assurer la gestion, l'exploitation et les évolutions. Au-delà du savoir technique (Informatique, Réseaux, Télécoms) elle permet aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires pour le management d'équipes et la communication entre les personnes.

Elle est organisée par alternance, en partenariat avec la branche professionnelle UIMM, dans le cadre de l'ITII Bourgogne (association regroupant l'Université de Bourgogne et les 4 chambres syndicales de la Métallurgie de Bourgogne). Les étudiants de la licence sont simultanément inscrits à la préparation d'un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM), dans le cadre d'un contrat de travail en alternance d'une année, et portant sur le référentiel de l'un des métiers suivants :

- Administrateur(trice) de Réseaux d'Entreprise - ARE (MQ 2000 09 69 0190)
- Chargé de Projet Informatique et Réseaux - CPIR (MQ 89 09 07 0053)

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Fonctions visées, essentiellement au service des PME-PMI (mais aussi des organismes publics ou privés) :

- Gestionnaire de système informatique,
- Administrateur systèmes et réseaux,
- Cadres de gestion, d'exploitation et de maintenance des systèmes et réseaux,
- Chargés de Projets Informatique,
- Chefs de projets en intégration et en développement,
- Intégrateurs d'applications.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Compétences ou capacités attestées par la délivrance du diplôme national et d'un CQPM.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Compétences techniques professionnelles :

- Connaissances techniques approfondies dans les spécialités intégration, réseaux et systèmes,
- Connaissance de l'environnement économique et social de l'entreprise,
- Capacité à manager une équipe de collaborateurs,
- Capacité à mener la gestion d'un projet global (de la définition du cahier des charges à la réception).

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **De plein droit :**

- Niveau L2 (120 crédits ects) validé en Licence Sciences, Technologie et Santé mention Informatique, Sciences et Technologies ou Sciences de l'Ingénieur,
- Titulaires d'un DUT ou d'un BTS du secteur industriel, ou d'un titre homologué de niveau III dans une spécialité compatible avec la formation,
- Elèves de 2ème année des Classes Préparatoires en 2 ans aux Grandes Ecoles Scientifiques.

L'inscription n'est définitive, dans la limite de la capacité d'accueil de 35 étudiants, que lorsque le candidat a signé un contrat d'alternance avec une entreprise d'accueil pour la préparation simultanée de l'un des CQPM mentionnés plus haut (en général contrat de professionnalisation).

Les candidats sont invités à déposer un dossier de déclaration de candidature avant le 15 juin de chaque année de façon à participer à un entretien de motivation et d'orientation avec le responsable du diplôme et les responsables des CQPM concernés.

■ **Sur sélection :**

Diplômes équivalents selon la procédure de validation d'accès (décret 1985).

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	Coef CT	Coef CC	Coef Total
Connaissances fondamentales du métier	Linux	10.5		10.5	21	2	CC	EE		2	2
	Programmation système	7		10.5	17.5	1.5	CC	EE		1.5	1.5
	Administration Windows Server	7		7	14	1.5	CC	EE		1.5	1.5
	Administration Active Directory	7	7	14	28	2.5	CC	EE		2.5	2.5
	Principes des LAN et WAN	7		7	14	1.5	CC	EE		1.5	1.5
	Ethernet	7		7	14	1.5	CC	EE		1.5	1.5
	IPv6	3.5		3.5	7	0.5	CC	EE		0.5	0.5
TOTAL UE		49	7	59.5	115.5	11				11	11

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal - EE : Epreuve écrite

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	Coef CT	Coef CC	Coef Total
Compétences générales du métier	Architecture Système d'information	3.5	3.5		7	0.5	CC	EE		0.5	0.5
	Administration avancée Active Directory	7		7	14	1.5	CC	EE		1.5	1.5
	BDD : Modèle relationnel	7	7	7	21	2	CC	EE		2	2
	BDD : Administration	7		10,5	17,5	1.5	CC	EE		1.5	1.5
	VoIP et ToIP	3.5	3.5	3.5	10.5	1	CC	EE		1	1
	Réseaux WLAN	3.5	3.5	3.5	10.5	1	CC	EE		1	1
	Sécurisation périmétrique	7	7	14	28	2.5	CC	EE		2.5	2.5
TOTAL UE		38.5	24.5	45.5	108.5	10				10	10

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	Coef CT	Coef CC	Coef Total
Management, Communication, Gestion et stratégie d'entreprise, Management de Projet	Communication comportementale	3.5	7		10.5	1	CC	EE		1	1
	Animation de réunion	3.5	3.5	3.5	10.5	1	CC	EE		1	1
	Gestion, analyse des coûts	10.5	14		24.5	2.5	CC	EE		2.5	2.5
	Anglais	7		7	14	1,5	CC	EE		1,5	1,5
	Cahier des charges	3.5	3.5		7	0,5	CC	EE		0,5	0,5
	Management de projet	7	3.5	7	17.5	1,5	CC	EE		1,5	1,5
	Management de projet Etude de cas			10.5	10.5	1	CC	EE		1	1
	ITIL	3.5		3.5	7	0.5	CC	EE		0.5	0.5
	Sécurité de l'information	3.5		3.5	7	0.5	CC	EE		0.5	0.5
TOTAL UE		42	42	24.5	108.5	10				10	10

UE4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	Coef CT	Coef CC	Coef Total
Compétences avancées du métier	Programmation des équipements CISCO	7	7	14	28	2.5	CC	EE		2.5	2.5
	Architecture 3-Tiers	7	7	14	28	2.5	CC	EE		2.5	2.5
	Outils collaboratifs	7		14	21	2	CC	EE		2	2
	Système et stockage virtualisés	10.5	7	21	38.5	4	CC	EE		4	4
TOTAL UE		31.5	21	63	115.5	11				11	11

UE5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	Coef CT	Coef CC	Coef Total
Projet	Projet tuteuré				140	6	CC			6	6
TOTAL UE					140	6				6	6

UE6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session 1	Type éval Session 2	Coef CT	Coef CC	Coef Total
Stage	Mise en situation				700	12	CC	EE		12	12
TOTAL UE					700	12				12	12

TOTAL ANNUEL	161	94.5	192.5	1288	60						60
---------------------	------------	-------------	--------------	-------------	-----------	--	--	--	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen LMD - et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tuteurés (UE5) et le stage (UE6), et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré (UE5) et du stage (UE6).**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement académiques ou professionnels, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, **les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.** Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectif limité, le redoublement n'est pas systématique.

Dispositions particulières et précisions

Session de rattrapage

Compte tenu du planning de l'alternance mis en place et du contrat de travail courant en principe jusqu'en septembre, la soutenance de stage est prévue la première semaine de septembre. En conséquence, la session de rattrapage des UE non validées (inférieures à 10/20) fin juillet sera organisée début septembre avant le jury.

Au cours de cette session, le candidat repasse uniquement les UE non validées inférieures à 10/20. Pour cela il repasse une épreuve écrite ou orale dans au moins l'une des matières (=modules) de l'UE où il a obtenu une note inférieure à 10 sur 20, la note obtenue au cours de cette session annule et remplace alors la précédente quelle que soit sa valeur. Le jury de 2ème session se réunit après la fin des épreuves orales et de la soutenance de stage.

Jury de la Licence professionnelle

La licence est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

Obtention de la licence professionnelle par la voie de la VAE

Au regard de son expérience professionnelle (3 ans minimum d'activités en lien avec le diplôme), le candidat peut obtenir la licence professionnelle «Administration et Sécurité des Systèmes et des Réseaux – parcours Gestionnaire de Système d'Information d'Entreprise» grâce au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) défini par l'Université de Bourgogne et conformément au décret n° 2002-590 du 24 avril 2002. Le diplôme est délivré par un jury constitué pour deux tiers par des enseignants de l'Université et par un tiers par des représentants professionnels.

Les candidats peuvent prendre contact avec le service universitaire de formation continue de l'université de Bourgogne (SEFCA – vae@u-bourgogne.fr).